

Écologie : faut-il interdire le recyclage des livres ?

La pratique est ancienne, courante pour certains éditeurs, mais reste recouverte d'un voile pudique : le pilon, ou la destruction des exemplaires invendus, reste indissociable de l'industrie du livre. Justifiée par les incertitudes du marché, la maîtrise des coûts de fabrication et les frais de stockage, elle se trouve néanmoins de plus en plus critiquée, face à l'impératif de la sobriété environnementale...

C'est le secret le mieux connu, mais aussi le plus strictement gardé, du secteur. Chaque année, **des milliers d'ouvrages disparaissent**. Invendus et retournés chez les distributeurs, ils sont détruits sur décision de l'éditeur, estimant qu'il ne les écoulera pas à court et moyen termes, et que leur entreposage sera trop coûteux.

D'après le Syndicat national de l'édition, qui représente plusieurs centaines de structures françaises, [26.300 tonnes de livres par an](#) sont pilonnées, en moyenne.

Ce qui représente, toujours en moyenne, 13,2 % de la production apportée par les distributeurs aux points de vente (librairies, grandes surfaces culturelles, hypermarchés...). Mais aussi plus de la moitié des **volumes d'ouvrages invendus** (42.200 tonnes par an) : un livre sans lecteur aura donc de bonnes chances d'être purement et simplement broyé.

Cibler la destruction des invendus

Publiée en février 2020, la **loi AGECE** (anti-gaspillage pour une économie circulaire) entend réduire les destructions des produits invendus, qu'ils soient alimentaires ou non-alimentaires. Elle s'attaque d'abord à la première catégorie, en introduisant des obligations — limitées — de non-destruction des invendus et de don.

Les consommateurs sont aussi encouragés, notamment par la diffusion de messages relatifs aux dates de durabilité minimale des produits alimentaires : le pictogramme et le slogan « *Observez, sentez, goûtez* » sont désormais connus.

Pour les invendus non-alimentaires, cette même loi AGECE oblige les producteurs, importateurs et distributeurs à les réemployer, réutiliser ou recycler, **depuis le 1er janvier 2022**. Le secteur du livre était [largement épargné par cette législation](#), mais bien concerné par l'interdiction de la destruction

des invendus, souligne Karen Politis Boublil, chargée de mission pour les commissions Économique et Environnement et Fabrication du Syndicat national de l'édition.

« *Au sens de la loi, la “destruction” consiste en une incinération ou un enfouissement. Dans le secteur de l'édition, les invendus ne sont pas détruits, mais recyclés, pour produire de la pâte à papier qui retourne ensuite dans les circuits de production* », nous précise-t-elle. Le SNE insiste d'ailleurs sur ce point depuis plusieurs années : 100 % des livres pilonnés seraient **recyclés**.

Quel recyclage pour nos lectures ?

La pratique du recyclage constituait il y a quelques années un véritable progrès, par rapport à l'anéantissement pur et simple. Le développement de cette **seconde vie** du papier et des cartons est indéniable et, estime Karen Politis Boublil, « *[l]es papiers graphiques et les cartons sont plutôt bien recyclés en France, avec un volume de l'ordre de 70 % de la production* ».

En 2021, d'après l'[Actualisation 2021 des flux de produits graphiques en France](#) proposée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), 6,8 millions de tonnes de papiers graphiques et de cartons ont été recyclées. « *L'édition, sur la même année, représente 26.300 tonnes d'ouvrages recyclés, soit 0,38 % de l'ensemble* », remarque la chargée de mission du SNE.



Crédits photo : ActuaLitté, CC B SA 2.0

Un volume qui paraît négligeable, mais que l'urgence environnementale remet néanmoins en perspective. D'autant plus que ce recyclage n'est pas sans perte qualitative pour le papier en question : « *Une petite part de cette pâte à papier issue de livres recyclés est **réutilisée** pour la fabrication de livres. Elle est plutôt utilisée pour d'autres emplois, notamment le papier destiné à l'impression de journaux* », détaille Karen Politis Boublil.

Le secteur de l'édition lui-même n'utilise qu'une [très faible proportion de papier recyclé](#), autour de 1 % de ses achats totaux, un volume qui n'a pas évolué depuis des années. En cause, **une qualité moindre** du papier, qui ne laisserait pas les lecteurs satisfaits.

En somme, si un bouquin se recycle, cette opération ne compense pas totalement les ressources utilisées pour le fabriquer, d'autant qu'un titre recyclé n'équivaut pas à un neuf.

Recycler, la « *fausse bonne idée* » ?

Le livre ne se recycle pas à l'infini, et ce recyclage lui-même a par ailleurs un coût énergétique. Des voix s'élèvent donc contre un pilon qui, s'il a changé de moyen en délaissant l'incinération, reste problématique, dans la mesure où il « excuse » une production de masse.

Sans surprise, ce discours s'entend du côté du marché de l'occasion, voire de l'économie sociale et solidaire. Représentant le premier, le groupe allemand Momox, géant de la reprise et de la revente de livres et de produits culturels, a diffusé un communiqué à l'occasion de la **Journée mondiale du recyclage**, le 18 mars, pour attirer l'attention sur le cas de l'édition.

« À titre d'exemple, interdire le pilonnage des livres invendus permettrait une réduction de plus de 47.000 tonnes de CO₂/an, si on considère qu'un livre neuf peut émettre jusqu'à 1,8 kg de gaz à effet de serre », souligne le message en citant des données de l'association française **The Shift Project**, présidé par Jean-Marc Jancovici.

Le raccourci doit être explicité : la remarque de Momox vise moins le recyclage que la surproduction d'ouvrages : [le chiffre de The Shift Project](#), établissant l'émission de 1,8 kg de gaz à effet de serre à un livre neuf, recouvre **toute son existence**, de sa fabrication à son achat par le client, et pas du tout la phase de recyclage à proprement parler.

Interrogé, Heiner Kroke, président directeur général de Momox, précise : « *Aujourd'hui, les méthodes de production les moins durables sont **celles qui coûtent le moins cher** et le pilonnage des invendus constitue l'une des seules solutions pour minimiser les frais de stockage.* »

Évoquant surtout la fabrication et le transport du livre, Kroke poursuit en suggérant des leviers d'amélioration, comme « *l'utilisation de papiers recyclés et issus de ressources durables, la réduction des déchets d'emballage et des émissions liées au transport, ainsi que la baisse de la consommation d'énergie liée à la fabrication et l'impression des livres* ».

Interrogé sur la situation en Allemagne, le PDG de Momox ajoute qu'il n'existe pas de réglementation spécifique au pilonnage des livres outre-Rhin, lequel « *reste malheureusement une pratique courante, bien que **plus limitée** qu'en France* ».

Le livre, industrie comme une autre

Du côté de l'économie sociale et solidaire, l'un des acteurs, Ammareal, se prononce aussi en faveur d'une régulation. « *Qu'il y ait une loi qui cherche à interdire ou limiter cette mise au pilon, cela me semble quelque chose de complément pertinent* », assure Renan Ayrault, cofondateur et président de la société. « *J'imagine que, pour les éditeurs, cela ferait réfléchir aux quantités produites, aux méthodes de production, à la gestion du réassort.* »

Selon lui, « *contraindre les éditeurs **changerait un mode de production** bien établi* » et les habitudes d'un autre temps. « *Il n'y a pas de raison que le secteur soit traité autrement que d'autres producteurs ou industries* », affirme-t-il.

Un discours en faveur de la législation et de la responsabilisation qui fait son chemin dans le secteur, où les études et formations des agences régionales et autres associations sur le sujet se multiplient.

Depuis 2019, l'Association pour l'écologie du livre propose ainsi un autre discours pour penser **l'impact écologique**, considéré comme un objet social, d'une part, mais aussi comme un produit souvent fabriqué en série, dont l'existence a des conséquences environnementales.

L'exclusion du livre de la filière à responsabilité élargie des producteurs, encore [confirmée en début d'année 2023](#), témoigne d'une aura persistante, l'objet étant abordé comme un bien culturel à part. « *La presse et le livre ne sont pas des **contenants polluants**, mais des contenus vertueux sur lesquels nous devons nous appuyer pour ne pas sombrer dans une société où les mots, noyés dans un torrent numérique, perdraient de leur valeur et de leur sagesse* », annonçait ainsi Laurent Esquenet-Goxes, député Démocrate et apparentés, en janvier dernier.

Une déclaration à laquelle répondait Thomas Bout, membre de l'Association pour l'écologie du livre et fondateur des éditions Rue de l'échiquier, dans nos colonnes : « *Il est évident que le secteur doit*

s'interroger sur ses pratiques et que nous sommes concernés, en tant que producteurs, par une empreinte environnementale. Exclure le livre, sur ce plan-là, me semble extrêmement hypocrite et contestable. »

Faciliter la seconde vie du livre

Les acteurs de l'occasion auraient bien sûr intérêt à une limitation des destructions d'ouvrages, comme le reconnaît Renan Ayrault : la société assume parfois le rôle d'un soldeur, en reprenant à moindre coût des exemplaires invendus. « *Ammareal en bénéficierait un peu, puisque nous devrions voir, logiquement, plus d'éditeurs se tourner vers nous. Cela dit, on ne pourrait pas se permettre non plus de reprendre des milliers d'exemplaires invendus, et à des tarifs trop élevés, car cela serait trop risqué.* »

Dans le domaine de l'occasion, « *notre offre alimente notre demande : nous sommes en recherche de titres* », précise-t-il. Toutefois, un stock de 2000 à 3000 ouvrages invendus du même ouvrage ne représente qu'un faible intérêt : les ventes d'occasion sont constituées d'une multitude de références qui s'écoulent à un ou deux exemplaires, sauf exception — les *best-sellers* d'un temps et certains classiques.



Présentoir de livres d'occasion chez Boulinier, Paris - ActuaLitté, CC BY SA 2.0

À ce jour, Ammareal travaille avec 6 éditeurs, auxquels elle rachète des ouvrages, mais aussi avec un grand nombre de **librairies**, qui souhaitent se séparer de titres de leur stock qu'il n'est plus possible de retourner. Sans oublier les bibliothèques, à l'occasion d'un désherbage des collections.

La société Ammareal elle-même a recours au recyclage, *« pour un certain nombre de titres dont nous avons trop d'exemplaires. Nous essayons toutefois de les donner, auparavant, notamment à des associations ou à des écoles. »* L'entreprise cède gratuitement entre 30.000 et 50.000 exemplaires par an, selon son cofondateur. Pour le recyclage, elle se tourne principalement vers Paprec, qui s'est engagé par écrit à un traitement de 80 % des volumes en France et 20 % en Espagne et en Allemagne.

Assouplir le prix unique ?

« La cession d'ouvrages à des soldeurs précède la fin de l'exploitation d'un livre », précise Renaud Lefebvre, directeur général du Syndicat national de l'édition. *« Il ne peut s'agir que d'un solde total : en application de la loi de 1981 sur le prix unique du livre, des livres en librairie au prix public ne peuvent pas coexister avec des ouvrages soldés. Dans le cadre de cette opération, un certain volume d'exemplaires trouve acquéreur auprès d'un soldeur intéressé. Cette exploitation concerne une part faible des ouvrages vendus, bien inférieure à 1 % du marché du livre. »*

Une pratique marginale, donc, qui rapporte assez peu d'argent à l'éditeur, et parfois moins — voire rien du tout — à l'auteur. À ce sujet, *« [l]e SNE travaille actuellement avec les organisations d'auteurs pour mettre en place une rémunération des auteurs qui n'existe pas encore dans la quasi-totalité des cas »,* ajoute Renaud Lefebvre. *« Les montants seront surtout symboliques »,* prévient-il, *« car les prix de cession aux soldeurs sont très bas, sans commune mesure avec les prix de vente publics en librairies ».*

Outre-Rhin, un aménagement dans la loi sur le prix unique du livre permet *« aux vendeurs de fixer le prix de leur choix si un ouvrage neuf ne s'est pas vendu dans les 18 premiers mois »* détaille Heiner Kroke, le PDG de Momox. Par ailleurs, *« le pilonnage des livres est très impopulaire dans l'opinion allemande, c'est pourquoi de nombreux éditeurs préfèrent donner leurs invendus à des associations ou les revendre à d'autres libraires, puisqu'ils en ont la possibilité, contrairement à la France ».*

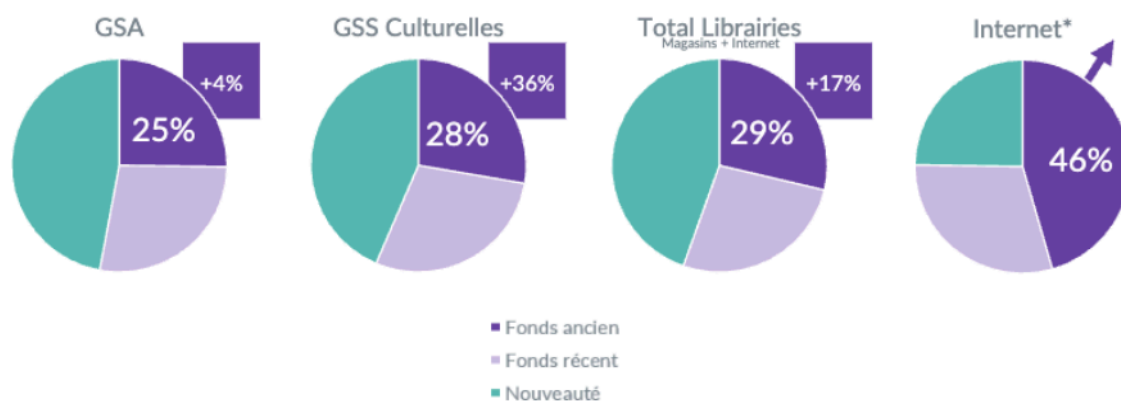
Modifier la loi sur le prix unique, afin d'ouvrir les possibilités d'écouler plus facilement des stocks ferait sans doute courir **un risque aux librairies**, notamment les plus fragiles économiquement.

D'après GfK, les fonds récent (1 à 2 ans après la parution) et ancien (3 ans et plus) représentent en effet une part significative des ventes de livres. Mieux encore, le fonds ancien « contribue à la performance des circuits », avec une dynamique conséquente entre 2012 et 2021, surtout dans les librairies, où fonds récent et ancien pèsent pour **plus de la moitié** du chiffre d'affaires.

Le fonds ancien contribue à la performance des circuits



% CA sur total marché sur l'année 2021 et évol en % CA vs 2012



© GfK 20

Extrait d'une étude GfK Market & Consumer Intelligence pour le Syndicat de la Librairie française (2022)

Contraindre à l'écoconception

Parallèlement à la responsabilisation des producteurs, **l'écoconception** des ouvrages est devenue une question centrale, tant pour l'industrie que pour les observateurs. L'écoconception du livre consiste à prendre en compte l'impératif de sobriété énergétique et l'impact environnemental de la production avant même la fabrication. Une démarche par laquelle un éditeur vise le plus petit bilan carbone, le plus faible coût sociétal pour sa parution.

Outre l'utilisation d'encre particulières, l'écoconception peut limiter l'usage de certains matériaux, difficilement recyclables, bannir le pelliculage des livres — qui donne un aspect brillant —, ou encore s'assurer que le lieu de fabrication se trouve le plus proche possible du lieu de distribution, voire de vente.

« Contraindre à l'écoconception augmenterait les coûts de fabrication, ce qui conduirait mécaniquement à **une baisse de la production** », souligne Anaïs Massola, présidente de l'Association pour l'écologie du livre. Elle cite en exemple la hausse récente des tarifs du papier, qui a eu pour effet de réduire le rythme de parution de Gallimard Jeunesse, entre autres...

Imposer certaines obligations en matière de fabrication éviterait par ailleurs certaines situations aberrantes, comme l'impression d'ouvrages très loin de leurs lieux de vente, notamment en Chine, fait relevé par plusieurs études passées. L'édition déplore souvent un manque de savoir-faire technique en France ou en Europe, mais l'écoconception pourrait peut-être, justement, **faire renoncer** à certains produits éditoriaux...

Produire mieux, ou produire moins ?

L'écoconception suffirait-elle à circonscrire les productions carbone ? Elle a, pour commencer, certaines limites, rappelées par le Syndicat national de l'édition. « *Il faut garder à l'esprit la **durabilité** du livre : pour un manuel scolaire, il peut être plus pertinent de le doter d'une couverture plus solide, plus épaisse, certes, mais qui permettra de multiples usages, sur la durée* », souligne Karen Politis Boubliil. « *À chaque projet éditorial correspond une écoconception.* »

Par ailleurs, plusieurs analyses pointent les conséquences d'une logique de surproduction, en l'attribuant majoritairement aux grands groupes éditoriaux, comme [l'a fait le Shift Project dans un rapport de 2021](#). Citant des données de 2015 relevées par le SNE, l'organisme rappelle qu'« *entre 2012 et 2013, le nombre de nouveautés produites par les cinq plus importantes maisons d'édition adhérentes au SNE a augmenté de 23,3 % contre 0,3 % en moyenne pour les autres* » (p. 119).

Si 10 années se sont écoulées, les fondamentaux n'ont pas vraiment changé. 69.577 titres (nouveautés et réimpressions) ont été mis sur le marché en 2021, contre 59.461 en 2020 — année exceptionnelle —, 62.483 en 2019 et 61.831 en 2018. S'il faut prendre en compte un possible effet de rattrapage dû au Covid en 2021, **l'inflation de la production** reste de mise.



Crédits photo : ActuaLitté, CC B SA 2.0

Et les habitudes commerciales ont la peau dure : dans une librairie, une grande surface spécialisée ou alimentaire, **une pile d'ouvrages** ou un présentoir rempli d'exemplaires du même titre sont réputés plus vendeurs.

Nouveaux outils et « travail de fond »

L'organisation professionnelle des éditeurs, dont le bureau est majoritairement composé de représentants d'importants groupes éditoriaux, assure par la voix de son directeur général qu'elle « *mène un travail de fond engagé sur ces questions environnementales, qui vont rester primordiales sur les 10 prochaines années* ».

Pour lutter contre la surproduction et le « *gaspillage* » d'exemplaires, le SNE met en avant le développement de son outil Booktracking, attendu de longue date. Celui-ci « *vise à fournir prochainement aux éditeurs des données quotidiennes sur les ventes réelles en librairies, ce qui leur permettra d'estimer les stocks en magasin et de prendre des décisions de retraitage en connaissance de cause. À l'heure actuelle, ils ne disposent pas de ces informations* », souligne Renaud Lefebvre.

« *Ne pas réimprimer un ouvrage dont les stocks excèdent la demande est évidemment la meilleure option du point de vue environnemental* », complète-t-il.

Comme d'autres structures professionnelles, notamment les agences régionales et la Fédération interrégionale du livre, le SNE se penche effectivement sur la question, à travers un « Club environnement » qui réunit régulièrement la Commission Environnement du SNE et les adhérents du syndicat intéressés par ces questions, en ligne, afin de faire émerger les interrogations, d'éventuelles solutions et de partager les bonnes pratiques.

*« Nous avons lancé un chantier sur **l'analyse du cycle de vie** de plusieurs types d'ouvrages, pour aller plus loin que le simple bilan carbone »,* ajoute encore Karen Politis Boublil. *« Il s'agit de mesurer l'impact environnemental du livre, de la conception au lecteur. L'Ademe, très intéressée, nous assiste sur le sujet. »* L'Association pour l'écologie du livre, pour sa part, dévoilera prochainement une cartographie « *écologie du livre* ». Pratique, pour un cheminement qui ne fait que commencer...

Par [Antoine Oury](#).